



FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019 VGA GOLF

INFORMATION ADHÉRENT				<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} inscription	<input type="checkbox"/> Réinscription
NOM				PRÉNOM	
SEXE	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Nationalité	DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE				PROFESSION	
CODE POSTAL				VILLE	
TÉLÉPHONE				N° LICENCE FÉDÉRALE	
EMAIL				N° ADHÉRENT VGA	

RESPONSABLE LÉGAL 1		RESPONSABLE LÉGAL 2	
NOM ET PRÉNOM		NOM ET PRÉNOM	
PROFESSION		PROFESSION	
LIEN DE PARENTÉ		LIEN DE PARENTÉ	
PORTABLE		PORTABLE	
EMAIL		EMAIL	

GROUPE/ACTIVITÉ	
Groupe/activité choisi(e)	Jour et heure
Montant de l'adhésion (inclus : part section, part VGA omnisports, licence et assurance)	
Déduction éventuelle (sur inscription d'une 2 ^{ème} /3 ^{ème} personne du foyer)	
Autre déduction	
MONTANT TOTAL À RÉGLER	

MODE DE PAIEMENT (le règlement doit être COMPLET à l'inscription)			
<input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de la VGA		Montant 1	Montant 2
Nom de l'émetteur si différent du nom de l'adhérent		€	€
<input type="checkbox"/> Espèces	Montant	€	
<input type="checkbox"/> Chèques vacances ANCV	Montant	€	
<input type="checkbox"/> Coupons sport ANCV	Montant	€	
<input type="checkbox"/> Chèque TOUS EN CLUB 30 €* (dispositif d'aide de l'Etat) (bénéficiaire de l'ARS, de l'AEEH ou de l'AAH, nombre de chèques limité, à récupérer après l'inscription, dès le lundi 03/09/2018, au siège de la VGA Saint-Maur, 8 av du Nord, sur présentation d'un justificatif d'inscription 2018/2019 et de la copie de l'attestation de paiement d'août 2018 de la CAF. Ne concerne pas tous les sports.)			
<input type="checkbox"/> Coupon d'aide à la pratique sportive 60 €* (dispositif d'aide de la ville de Saint-Maur) (saint-maurien bénéficiaire de l'ARS, de l'AEEH ou de l'AAH, à récupérer après l'inscription, dès le lundi 03/09/2018, au Service des Sports de la ville de St-Maur, 2 bis av. de Neptune, sur présentation d'un justificatif d'inscription 2018/2019, de la copie de l'attestation de paiement d'août 2018 de la CAF, et d'un justificatif de domicile. Ne concerne pas tous les sports.)			
<input type="checkbox"/> Forfait Loisir Jeunes de la CAF (dispositif d'aide de la CAF) (sous conditions)	Montant		€
<i>Si vous souhaitez obtenir une attestation d'inscription, merci de cocher la case ci-contre.</i>			<input type="checkbox"/>

			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

CONTROLE ANTI-DOPAGE

J'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères, échantillon urinaire) lors d'un contrôle antidopage sur moi-même ou mon enfant. *(L'absence d'autorisation ou le refus, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard de l'adhérent).*

Oui Non

INFORMATIONS

- En vous inscrivant (ou votre enfant) à la VGA Saint-Maur, vous vous engagez à prendre connaissance et à respecter les statuts et le règlement intérieur de la VGA Saint-Maur Omnisports et de la section (document disponible sur le site www.vga-fr.org)
- Conformément à la loi, la VGA Saint-Maur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et de celle de tous ses adhérents.
- Par mon adhésion, je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident supplémentaire (les documents sont téléchargeables sur le site www.vga-fr.org).
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n°78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès de la VGA Saint-Maur.
- J'autorise la VGA Saint-Maur à prendre des photos et à filmer mon enfant ou moi-même à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels je/il participe, et autorise les publications dans tous les supports de communication de la VGA Saint-Maur.
- En cas de besoin, la VGA Saint-Maur contactera les services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
- **Nous rappelons aux parents que, pour des raisons évidentes de sécurité, ils doivent impérativement s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.**
- **Nous vous informons qu'il est souhaitable de communiquer à la section en début de saison, toute information, notamment d'ordre médical, concernant votre enfant ou vous-même, pouvant affecter la pratique de l'activité.**

TARIFS

- Débutants : 200 €** (comprend licence FFG + adhésion VGA)
- Confirmés licence club extérieur : 240 €** (comprend adhésion VGA + carte Bluegreen Gold)
- Confirmés : 300 €** (comprend licence FFG + adhésion VGA + carte Bluegreen Gold)

CONTROLE MÉDICO-SPORTIF

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf

DATE

SIGNATURE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

Conditions de remboursement

Toute demande de remboursement fera l'objet d'un courrier dans un délai d'un mois suivant l'arrêt et sera soumise au bureau de la section qui étudiera les pièces justificatives fournies au dossier, et qui accordera ou non le remboursement. Les justificatifs suivants seront demandés :

- maladie / accident : certificat médical
- déménagement : attestation de lieu de nouvelle résidence

Des frais de dossier du montant de l'adhésion à la VGA Omnisports, de la licence et de l'assurance seront retranchés ainsi qu'un forfait correspondant au nombre de séances/mois d'activité effectuée.

Aucune demande de remboursement pour un autre motif ne pourra être étudiée si elle intervient au-delà des deux séances d'essai.